

ABONNEMENT

Saumur	
Un an . . . . .	25 fr.
Six mois . . . . .	13
Trois mois . . . . .	7
Poste	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8

On s'abonne

A SAUMUR  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . . .	20
Réclames, — . . . . .	30
Faits divers, — . . . . .	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
3, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.  
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 26 NOVEMBRE

SAUVÉS PAR LA DROITE

MM. Rouvier et Tirard l'ont échappé belle. Quoi qu'en aient dit les journaux optimistes de la République modérée, ce n'est point l'esprit de conciliation qui souffle au Palais-Bourbon sur les bancs de la gauche.

Et les deux ministres qui s'occupent de la question des allumettes étaient carrément renversés vendredi.

Dire qu'ils avaient envie de donner leur démission, ce serait exagérer tant soit peu.

Ils espéraient, si l'on en croit les journaux qui font métier d'arranger les querelles, que la majorité reviendrait sur ses décisions, d'autant plus que cette majorité ne semblait pas savoir au juste ce qu'elle voulait. Était-ce le monopole, était-ce la régie, était-ce la liberté ? Les plus malins n'avaient point d'idée arrêtée, et l'échec des ministres en cause n'en paraissait que plus grave.

Car, si les votants de vendredi n'avaient pas manifesté clairement leurs intentions au sujet des allumettes, ils avaient en tout cas prouvé qu'ils ne partageaient point la manière de voir de MM. Tirard et Rouvier.

Ils avaient voté contre ces deux ministres, voilà le seul point qui était clair.

MM. Tirard et Rouvier sont revenus à la charge samedi, et, non sans peine, ont obtenu un nouveau vote qui détruisait celui de la veille.

Ils ont vaincu, mais à quelques voix près : 241 contre 237.

Et savez-vous qui a fait l'appoint de cette majorité complaisante ?

C'est la droite !

Oui, ce sont les conservateurs qui ont fait échouer la première tentative de crise ministérielle dont l'idée était éclos sur les bancs de la gauche.

Ce qui prouve qu'en République on n'est jamais trahi que par les siens.

Nous ne reprocherons pas à la droite sa générosité, mais nous conseillerons aux ministres de relire la déclaration gouvernementale qui a été lue tout récemment.

C'est un document à refaire, car il ne répond en aucune façon à l'esprit du Parlement actuel.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 25 novembre

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Floquet.

M. Ferroul dépose une proposition de loi tendant à l'ouverture d'un crédit de 150,000 fr. pour les victimes des grèves du Pas-de-Calais et du Nord.

L'orateur lit son discours au milieu du bruit des conversations.

M. Yves Guyot, ministre des travaux publics, appuie l'urgence, mais demande la discussion immédiate afin de ne pas laisser les intéressés plus longtemps dans l'illusion.

M. Ferroul prononce quelques paroles incompréhensibles.

M. le ministre des travaux publics dit que sous forme de secours c'est en réalité des

subventions aux grévistes, on ne peut songer à ouvrir au budget un crédit spécial pour soutenir les grèves.

M. Ferroul répond qu'il ne saurait admettre le principe de la non intervention des pouvoirs publics, puisque l'État a bien su demander à la Banque de France cent millions pour secourir les petits capitalistes ruinés par l'ancien Comptoir d'Escompte.

M. Baihaut fait des appels à la concentration qui ne sont pas écoutés.

Le passage à la discussion des articles est repoussé après un scrutin public.

M. Labrousse se propose de reprendre la proposition qu'il a déposée au cours de la dernière législature et tendant au renouvellement par tiers, tous les deux ans, de la Chambre des députés.

Le 9<sup>e</sup> bureau a commencé l'examen des dossiers relatifs à l'élection de M. Joffrin.

Deux discours ont été prononcés, l'un par M. Germain, l'autre par M. Lafon. Tous deux ont conclu à l'invalidation.

La suite de la discussion est remise à mercredi.

INFORMATIONS

LE MONOPOLE DES ALLUMETTES

M. Rouvier, ministre des finances, déposera prochainement sur le bureau de la Chambre un projet de loi portant ouverture de crédits extraordinaires pour l'organisation du monopole des allumettes.

Ces crédits sont principalement destinés à indemniser la Compagnie générale des allumettes au sujet du stock dont elle doit faire remise à l'Etat.

Le monopole de l'Etat devant commencer à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1890, les crédits relatifs à son organisation devront être votés avant la fin de la session actuelle.

M. de l'Angle-Beaumont, sur l'article 73, qui punit la vente des oiseaux reconnus utiles à l'agriculture, a demandé hier au Sénat que l'on pût également l'achat de ces oiseaux. L'article 73 a été adopté avec cette addition pénale.

PROJETS RADICAUX

On aurait tort de conclure de la réserve qu'affectent en ce moment à la Chambre les députés radicaux et de l'attitude prise par eux dans la discussion soulevée à propos du projet de révision déposé par M. Maujan, qu'ils aient renoncé à l'application de leur programme.

Un de leurs principaux organes, la Lanterne, déclare que le parti radical ne « consentira pas à s'endormir et à s'immobiliser dans une politique négative. » Si on ne veut pas aborder immédiatement les questions de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, de la réforme judiciaire, de la réforme de l'impôt, le parti radical entend du moins qu'on en prépare la solution par des lois qui la rende plus facile. C'est comme on voit une véritable sommation à l'adresse des autres groupes républicains et

une menace implicite de rupture si on ne défère pas aux exigences républicaines.

Dans une réunion boulangiste, tenue à Montmartre, un orateur a annoncé que les Italiens étant seuls employés à la démolition de l'Exposition, les ouvriers français, au nombre de 8,000, allaient faire une grève d'ici quelques jours.

UN BIENFAIT DE LA RÉPUBLIQUE

Aux journaux qui se demandent par quel prodige le gouvernement, après avoir annoncé divers dégrèvements, pourra trouver cet équilibre budgétaire qui, selon le langage de M. Tirard, sera « tout ensemble réel et solide », le Temps fait la réponse suivante :

« On sera acculé à cette extrémité : chercher des impôts nouveaux, ou plutôt, car c'est un champ où il ne reste plus guère à glaner, se résigner à accroître quelques-uns des impôts existants. »

Voilà qui est clair : en France tout finit maintenant, non plus par des chansons, comme autrefois, mais par l'augmentation des impôts.

C'est un des nombreux bienfaits de la République.

Un département qui a complètement changé depuis six ans, c'est celui de la Nièvre.

En 1883, le Conseil général se composait de 18 républicains et de 7 conservateurs.

Aujourd'hui il comprend 49 conservateurs et 6 républicains.

LL. MM. le roi et la reine de Portugal et la reine-mère ont reçu avant-hier au palais de Ajuda toutes les personnes qui désiraient leur présenter leurs compliments de condoléance à l'occasion de la mort du roi Dom Luis.

On affirme à Berlin que l'empereur Guillaume aurait l'intention de se faire couronner empereur d'Allemagne.

La cérémonie aurait lieu en présence de tous les princes allemands et avec toute la pompe de l'antique cérémonial.

Le dernier empereur couronné à Francfort fut François I<sup>er</sup>, premier empereur d'Autriche, après la chute du Saint-Empire.

NOUVELLES MILITAIRES

LE SIÈGE DU 15<sup>e</sup> CORPS A MARSEILLE

Il a été décidé qu'au printemps prochain, le siège de la 29<sup>e</sup> division et celui de la 58<sup>e</sup> brigade (15<sup>e</sup> corps d'armée) seront transférés d'Aix à Marseille, où les opérations de recrutement de cette importante région militaire pourront s'accomplir avec moins de frais et plus de célérité.

NOUVEAU TERRAIN DE MANŒUVRES POUR LES TROUPES DE L'ÉCOLE MILITAIRE

Le ministère de la guerre a accepté la convention dont nous avons déjà parlé et par suite de laquelle les principales constructions du Champ de Mars pourront être conservées.

Un grand terrain, situé entre la commune d'Issy et la Seine, sera mis à sa disposition pour les manœuvres des troupes de l'École militaire. Ce terrain comprend cinquante hectares absolument isolés de toute habitation.

Le ministre de la guerre demande en outre à la ville de Paris la nue-propriété du bois de Vincennes, où doit être élevée une nouvelle caserne de cavalerie.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

LA CROIX ROUGE FRANÇAISE

Société de Secours aux blessés militaires

Voici l'allocution prononcée dimanche, à la réunion de la Croix Rouge, par M. le docteur Besnard :

« Il y a quelques mois, sous l'impulsion de M. docteur Triaire, délégué régional accrédité par le ministre de la guerre près du général commandant le 9<sup>e</sup> corps d'armée, nous avons fondé pour l'arrondissement de Saumur un Comité de secours aux blessés militaires affilié à la Croix Rouge française que préside M. le maréchal de Mac-Mahon.

« La Croix Rouge française, née de la Convention de Genève qui, en 1864, a proclamé la neutralité des blessés sur le champ de bataille, en est une application nationale. Elle fut déclarée d'utilité publique en 1866.

« Elle a pour objet de concourir par tous les moyens en son pouvoir au soulagement des blessés et des malades sur les champs de bataille, dans les ambulances et dans les hôpitaux.

« Par décret du 3 juillet 1884, signé J. Grévy, la Société est autorisée, sous l'autorité du commandement et des directeurs du service de santé militaire, à faire parvenir aux malades et blessés les dons qu'elle reçoit de la générosité publique.

« Un décret complémentaire de M. le président Carnot, en date du 25 février 1889, signé de M. de Freycinet, ministre de la guerre, réglemente l'allocation journalière accordée par l'Etat à la Société, pour tout militaire soigné dans ses infirmeries de gare. Elle est donc bien considérée par le gouvernement comme un utile auxiliaire.

« C'est une œuvre patriotique et grandiose. Placée par sa nature et son origine sur un terrain neutre, elle se meut dans une sphère inaccessible à nos luttes et à nos divisions. Elle n'a qu'un but : Porter secours aux blessés comme une mère à ses enfants. Elle ne veut qu'une devise à son drapeau : la Bienfaisance.

« Planant au-dessus des fluctuations politiques, elle poursuit sa marche sans interruption. Ses regards ont fouillé l'horizon jusqu'à nos possessions les plus lointaines. Le réseau de ses comités s'étend en France, en Algérie, en Tunisie. Elle a plusieurs fois reçu des témoignages de reconnaissance de nos soldats de Madagascar et du Tonkin, auxquels elle a rendu d'inappréciables services. Les dépenses faites pour les blessés du Tonkin s'élèvent à



plus de 500,000 francs et tous les objets expédiés sont arrivés à leur destination aux postes les plus avancés.

» C'est avec cette grande Société à laquelle nous avons collaboré en 1870 que nous allons resserrer et multiplier des liens qui nous unissent et qui n'avaient pas cessé d'exister.

» A peine avions-nous fait connaître notre intention que de tous côtés l'appel à la générosité publique fut entendu. De nombreuses adhésions nous sont arrivées.

» Les résultats ont dépassé nos espérances, grâce à l'activité de tous et particulièrement au zèle apporté par le Comité des dames et de leurs délégués. Nous leur adressons l'expression de notre plus vive gratitude.

» Notre œuvre est ouverte à toutes les bonnes volontés sans distinction. Tous les blessés ont le même droit à notre sollicitude.

» Nous sommes heureux de constater que nous avons reçu partout l'accueil le plus sympathique. Nous exprimons nos remerciements les plus sincères à tous les souscripteurs et à tous ceux qui, par une offrande, contribuent au soulagement des victimes de la guerre. »

Rapport de M. le vicomte de Massacré,  
secrétaire du Comité.

Mesdames,  
Messieurs,

C'est dans le courant de juillet dernier que prit naissance l'idée d'organiser à Saumur, pour l'arrondissement tout entier, une ambulance de secours aux blessés militaires et qu'un certain nombre de personnes d'élite, se rappelant les services rendus, en 1870, par la Société de la Croix Rouge, songèrent à faire revivre, dans notre cité, une œuvre qui y fut trop longtemps oubliée. Après s'être assuré le concours de quelques adhérents, elles se mirent en rapport avec M. le docteur Triaire, délégué de la 9<sup>e</sup> région, qui leur prodigua ses encouragements ainsi que ses conseils et voulut bien venir présider une réunion privée dans le cours de laquelle il sut aplanir tous les obstacles et vaincre les dernières hésitations. L'établissement de cette ambulance fut dès lors résolue, et un Comité, provisoirement constitué, se mit en mesure d'organiser cette généreuse entreprise.

Telle est l'origine de l'œuvre pour laquelle nous nous trouvons réunis en assemblée générale. Avant de vous dire ce qu'elle est devenue, qu'il nous soit d'abord permis de nos acquitter de la dette de reconnaissance que nous avons contractée vis-à-vis de M. le docteur Triaire et de rendre un public hommage à ce philanthrope distingué, qui, loin de circonscrire en Indre-et-Loire son zèle et son indomptable énergie pour le bien, se rend encore, aujourd'hui, au milieu de vous pour soutenir de sa parole autorisée notre institution naissante.

Agrérez, Monsieur, les chaleureux remerciements que vous adresse le Comité.

Notre Société, quoique indépendante, se rattache à celle de la Croix Rouge française. Ainsi que vient de vous le dire notre honorable et sympathique président, elle a pour objet la préparation en temps de paix de tout ce qui pourra concourir à l'assistance des militaires blessés ou atteints de maladies contractées dans le service.

Sa création a été inspirée par un regard jeté sur l'avenir. — L'attitude menaçante que conservent les puissances entre elles, les nuages qui assombrissent périodiquement l'horizon politique, nous ont assez prouvé que l'heure de la paix universelle était encore loin de sonner pour les peuples, et qu'au lieu de s'endormir au sein d'une sérénité trompeuse, il fallait, au contraire, prévoir les éventualités futures et ne pas attendre le premier coup de canon pour préparer les éléments indispensables au salut de ceux qui tomberont sur les champs de bataille.

Notre œuvre, en second lieu, était devenue nécessaire. — Vous le comprendrez lorsque vous aurez appris que par ordre supérieur, la 9<sup>e</sup> région, dont nous faisons partie, a été mise en demeure d'assurer des abris à 35,000 blessés ou malades, et que l'heureuse situation de notre ville, la douceur de son climat, en même temps que le souvenir des services rendus lors de la douloureuse invasion de notre territoire par les armées allemandes, l'ont déjà spécialement désignée au choix de M. le ministre de la guerre pour l'hospitalisation d'un certain nombre de victimes. En présence du devoir qui était ainsi tracé à tous les gens de cœur, l'hésitation n'était plus permise. — Nous eussions été coupables de rester inactifs et de ne pas profiter des heures de loisir que nous avons devant nous pour assurer, dans les circonstances difficiles, la promptitude et l'efficacité des secours qui seront réclamés.

Vous le voyez, Mesdames et Messieurs, l'organisation de notre Société répond à une nécessité d'abord et en second lieu à une idée patriotique. J'ajoute qu'elle constitue, par excellence, une œuvre de charité chrétienne; car à côté des soins que nous devons prodiguer aux malades et aux blessés se place encore le devoir bien doux de les consoler, de les mettre en communication avec leurs mères, leurs sœurs et leurs épouses, et d'exciter enfin chez eux cette force morale qui, si elle vient en aide à la science des médecins, assure toujours les plus belles conquêtes sur la mort.

(A suivre.)

Acte de probité. — M. Eugène Gaschet, menuisier, rue du Marché-Noir, à Saumur, a trouvé samedi dans cette rue un porte-monnaie contenant une certaine somme d'argent. S'étant empressé d'en faire la déclaration à la police,

il put remettre le jour même le porte-monnaie à la personne qui l'avait perdu.

## FOYER DU THÉÂTRE

### Musique Municipale de Saumur

La Musique Municipale donnera le premier Concert d'hiver demain mercredi 27 novembre, au Foyer du Théâtre, à 8 heures du soir.

#### Programme.

1. *Jeanne Maillotte*, ouverture : **Musique Municipale.**
2. Andante du 3<sup>e</sup> Concerto en si mineur, de Goltermann, pour violoncelle : **M. Sorel.**
3. Air de Stéfano de *Roméo et Juliette*, chanté par **M<sup>lle</sup> Hütt**, élève de M<sup>me</sup> Amélie Rucquoy-Weber, du Conservatoire de Strasbourg.
4. *Jons vu Paris*, chansonnette comique : **M. Malécot.**
5. Fantaisie pastorale de Syngelée, pour violon : **M. Favaron.**
6. *Valence*, boléro, de Rouveirois : **Musique Municipale.**
7. *Les Enfants* (Massenet) ; *Ouvre tes yeux bleus* (Massenet) : **M<sup>lle</sup> Hütt.**
8. *Le Légumophoniste*, symphonie burlesque : **M. Malécot.**
9. *Adagio* pour violoncelle et piano ; *Sérénade badine* de Gabriel Marié : **MM. Sorel et Weber.**
10. *Le Bon Bourgeois*, polka, de Sellenick : **Musique Municipale.**

Le Chef de musique,

V. MEYER.

ALLONNES. — L'*Officiel* a publié un décret par lequel M. Forestier, percepteur de Marsannay-la-Côte (Côte-d'Or), 3<sup>e</sup> classe, a été nommé à la perception d'Allonnes (Maine-et-Loire), 2<sup>e</sup> classe.

Voici comment s'exprime le rapport lu à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres par M. Barbier de Meynard :

« M. d'Espinay, ancien conseiller à la Cour d'appel d'Angers, a obtenu une 6<sup>e</sup> mention honorable pour son livre sur la *Coutume de Touraine au XV<sup>e</sup> siècle*. Le savant magistrat ne s'est pas borné à rétablir dans son intégrité le texte devenu si rare de 1461 ; il y a joint un glossaire qui donne le sens précis des termes juridiques, et une longue introduction où les principes de droit et les règles de procédure sont exposés de la façon la plus lumineuse. Le juriste et même l'historien auront beaucoup à prendre dans ce recueil, qui dénote une connaissance profonde des textes angevins du moyen âge.

» Faute d'avoir à sa disposition un plus grand nombre de récompenses, la commission s'est vue forcée, cette année, et ce n'est pas la première fois qu'elle en exprime le regret, d'écartier ou d'ajourner d'autres travaux estima-

bles qui auraient eu un meilleur sort si la moisson avait été moins abondante.... »

TRÉLAZÉ. — Le jeune Lalane, François, âgé de 16 ans, remontait du fond de la carrière des Grands-Carreux, dans un bannet, quand un autre bannet qui descendait heurta celui dans lequel il était. Il en résulta un choc qui fit tomber Lalane dans le fond, d'une hauteur de 55 mètres. Dans sa chute il se fracassa le crâne. La mort a été instantanée. C'était l'aîné d'une famille qui soutenait par son travail son père infirme et ses huit frères et sœurs.

POITIERS. — Dans la nuit de jeudi à vendredi, M. Dubois, épiciier, rue Saint-Germain, en face la rue de la Chaîne, à Poitiers, se levait, vers minuit, pour manger.

Il était à table depuis un instant, lorsqu'il entendit, du dehors, quelqu'un qui essayait, en forçant à l'aide d'un ciseau sur le volet placé devant la porte du corridor, de faire jouer les boulons retenant cette fermeture.

Si le malfaiteur avait réussi à ce moment, il entrerait de plein pied dans la salle à manger et de là dans le magasin du rez-de-chaussée.

Mais M. Dubois ne lui en laissa pas le temps. Il se leva de table et ouvrit la porte. A sa vue, deux individus prirent la fuite dans la direction de la rue de la Chaîne, en disant à demi-voix : « c'est trop tôt ! »

De demi-heure en demi-heure, de nouvelles tentatives furent faites sur les trois ouvertures du magasin. Les contrevents en portent les traces.

Chaque fois les malfaiteurs furent mis en déroute par le négociant.

Croyant en avoir fini, ce dernier se mit au lit. Après 2 heures, il entendit encore du bruit.

Cette fois le bruit se produisait dans le magasin de réserve situé au 4<sup>e</sup> étage au-dessus de la portion d'immeuble appartenant à M<sup>me</sup> Bédéneau, mais qui communique avec la chambre à coucher de M. Dubois.

Le négociant se leva, et quel ne fut son étonnement de voir un individu sortant de cette pièce par la fenêtre. Il courut à lui et le frappa au visage avec le couteau à casser le sucre qu'il tenait à la main.

L'individu laissa choir un pain de sucre qu'il avait sous le bras et s'empressa de descendre les échelons de l'échelle qui avait servi à son ascension.

Il partit ensuite, accompagné d'un complice, dans la direction de la rue des Trois-Rois ou de la rue des Curés.

M. Dubois croit qu'on lui a enlevé quatre ou cinq pains de sucre et diverses marchandises.

La nouvelle de ce vol a mis en émoi toute la population du quartier.

## LA DOT DE GERMAINE

Par M. du CAMPFRANC

Toute une foule s'agitait dans ces ruelles : Arabes fièrement drapés dans leurs burnous ; Juifs coiffés du bonnet de velours, et marchant l'oreille basse, rasant les murs ; Maltais portant avec grâce leurs paniers de grenades ; vieilles Mauresques séchées, ridées, en guenilles et soigneusement enveloppées du voile de l'islam. Tous jetaient sur le marquis un regard dénué de bienveillance ; mais là-bas, aux angles des maisons, l'œil langoureux et noir appliqué aux moucharabys découpés en fine sculpture, et grillés comme des lucarnes de prison, les femmes du harem, inactives et prisonnières, s'efforçaient d'égayer leur profond ennui en regardant curieusement le jeune et beau Roumi.

Gaston respirait mal entre ces constructions noires et basses, à portes ceintrées, presque toutes entrant sous terre par quelques marches de pierre usée. Il guidait difficilement sa mon-

ture en repoussant, de la cravache, des troupes de lévriers maigres et de chiens à poils roux, vrais chacals pelotonnés dans tous les recoins par bandes de cinq, de dix, et grandement respectés par les Arabes, qui les chargent, disent-ils, du service de la voirie.

Puis, tout à coup, s'ouvrit un immense horizon d'eau et de lumière. Le marquis avait franchi la zone fortifiée, et là venaient s'éteindre les derniers échos du bruit algérien, échouer les dernières misères de la populeuse cité. Sentant enfin ses poumons s'élargir à l'air pur, Gaston cingla son cheval le lançant à travers la campagne dans l'étourdissement d'une course folle.

Encore quelques instants, et il allait atteindre la villa. Sans nul doute, il verrait Germaine. Et, s'animant à cette espérance, il pressait, pressait toujours de son éperon d'acier les flancs de sa monture.

La campagne était belle : d'un côté la mer, entrevue dans une vapeur lointaine, sous un voile diaphane que déchirait peu à peu le soleil étincelant ; de l'autre, l'Orient pastoral ; des bouquets d'oliviers, des plantations de maïs, la coupole blanche de quelque vieux tombeau.

Mais Gaston ne s'attardait pas à contempler ce paysage tout en vive lumière. Il venait de s'engager dans un étroit *raidillon*, ombragé de jasmins, d'oliviers sauvages, de lentisques, d'aloës. Une petite source vive courait vers la mer en chantant, et la mer la recevait sans s'émouvoir, toujours calme comme un lac, azurée comme les saphirs, et tissant, de ses vagues ridées, du satin, ce semble, ou de la moire.

La villa mauresque, avec ses galeries découpées en ogives, ses cours plantées de myrtes et rafraichies par des fontaines, apparaissait non loin de là. Le cœur du jeune enseigne palpait avec violence, et bientôt Gaston fut à l'entrée de la cour principale.

— Germaine ! Germaine ! murmura-t-il, vous retrouver ! vous revoir !... C'est mon rêve depuis deux années... Et ce rêve va donc se réaliser... Puis-je y croire ?

Il descendit de cheval, fit vibrer le timbre placé à l'européenne sur la porte bâtie sous une arcade et attendit longtemps.

C'est une angoisse, l'attente. Le marquis frémissait d'impatience. De nouveau sa main saisit en tremblant le bouton du timbre, et un coup, aussi timide que son cœur était inquiet

de ce silence, résonna dans l'enfilade des galeries.

Encore une attente. Gaston prêtait l'oreille. Il perçut enfin un pas lointain, qui peu à peu s'avancait. Des doigts osseux firent grincer une clef de fer ouvragé, et la porte tourna lentement sur ses gonds.

Un Arabe à barbe blanche, drapé dans un burnous et suivi d'un lévrier, se tenait debout, immobile, les traits impassibles, attendant les questions du voyageur.

Mais le marquis ne pouvait parler. Quelque chose se brisait en lui. A l'abandon des jardins intérieurs, il devinait que le malheur s'était abattu sur la maison mauresque. Tous les stores de l'habitation étaient baissés, les portes closes. La fontaine de la cour égrenait sur les carreaux de faïence son mince filet d'eau, angmentant encore par ses notes mélancoliques la tristesse de l'abandon. Plus de fleurs dans les corbeilles du parterre ; seuls les myrtes poussaient à foison dans l'interstice des pierres, en se mêlant à l'absinthe sauvage et aux touffes de romarin.

— La famille de Guérande a donc quitté cette villa ? dit enfin Gaston de Trémour d'une voix tremblante. (A suivre.)



**La fièvre typhoïde à Poitiers.** — On s'est beaucoup ému depuis quelques jours du bruit qu'une épidémie de fièvre typhoïde sévissait dans la garnison de Poitiers.

Il est constant qu'il y a eu d'assez nombreux cas; le phénomène s'est surtout produit au 125<sup>e</sup> de ligne et au 20<sup>e</sup> d'artillerie.

Il y a eu quelques décès; mais des renseignements que nous avons recueillis à bonne source, il résulterait qu'en dehors de deux ou trois cas assez graves, les malades assez nombreux en ce moment à l'Hôtel-Dieu sont sinon hors de danger, au moins dans une situation assez satisfaisante.

Des mesures ont été prises de nature à enrayer l'épidémie et elles semblent devoir donner des résultats.

On avait tout d'abord attribué ces cas de maladie aux eaux, utilisées dans les casernes, mais telle n'est pas l'opinion du service de santé militaire qui pense que la maladie a été importée par des conscrits ou des réservistes de la région d'Angoulême.

(Courrier de la Vienne.)

**BRESSUIRE.** — Un terrible accident est arrivé la semaine dernière, à 6 heures du soir, en gare de Bressuire.

Un jeune homme de Breuil-Baret, marié et père de famille, traversait la voie pour se rendre près de son frère sous la marquise, mais le brouillard fort épais l'empêcha de voir le train des Sables qui arrivait en toute vitesse. Il fut tamponné et jeté sous les roues de la machine qui le broyèrent. Le corps de ce malheureux n'était plus qu'une boue sanglante qu'on fut obligé de ramasser avec une pelle.

Cette mort jette la désolation dans une nombreuse et honorable famille.

#### LES LYCÉES DE FILLES

Nous lisons dans la *Revue de l'Ouest* : « A Niort, le Lycée de filles compte 60 élèves, dont :

- 14 boursières nationales;
- 4 boursières départementales;
- 40 boursières municipales;
- 48 élèves exonérées parce qu'elles sont filles de professeurs.

46  
» Reste 14 élèves payant en moyenne 100 francs par an. Produit net pour la caisse, 4,400 francs.

» Dans les autres départements, la situation des coûteux lycées de filles n'est pas plus brillante. »

## QUESTION VITICOLE

(Voir l'Écho Saumurois du 24)

### FAÇONS D'ÉTÉ

*Hersage, échardonnage.*

Le hersage et l'échardonnage n'ont pas d'époques fixes, je les répète de manière à maintenir la terre meuble et sans herbe. Le nettoyage du rang est fait à l'aide d'une petite bêche américaine suivant la même règle.

### Ployure.

La ployure est faite comme d'usage, le vigneron porte la vinée soit à droite, soit à gauche, selon que le veut l'équilibre de la membrure du cep.

### Incision annulaire.

J'ai fait l'essai de cette opération sur les ceps dont le fruit s'attachait mal et j'en suis très satisfait; il faut la pratiquer au-dessus de l'œil de la prochaine taille, et ne pas laisser les ceps à deux vinées, cela les fatigue, et du reste l'une d'elles porte seule de beaux fruits.

L'incision annulaire cause une certaine perturbation dans la végétation du cep et notamment dans la racine qui correspond à la branche incisée, puisqu'elle arrête la sève descendante; mais si l'on a soin de prendre la vinée tantôt sur un membre et tantôt sur l'autre, comme je l'ai dit, la racine de la branche incisée se reposera pendant un an, puisqu'elle recevra toute la sève descendante, nécessaire à son développement, et la seconde année je pense qu'elle pourra supporter à nouveau les

effets de l'incision, c'est ainsi que je me propose d'opérer tant que je n'y verrai pas d'inconvénient pour la vigneur du cep.

### Accolage des sarments.

Je fais l'accolage sur le fil de fer supérieur selon l'usage du pays, lorsque les sarments sont poussés suffisamment.

Par suite des échardonnages successifs, l'entre-deux des ceps est à plat, je fais alors en août un déchaussage un peu plus fort dans le rang afin que le raisin ait de l'air et ne porte pas à terre, la bêche américaine suffit pour cette opération et j'arrive à la récolte avec des vignes absolument propres, la terre s'échauffe et favorise ainsi la maturité des grappes.

### Soufrage.

Mes vignes n'ayant jamais eu d'oïdium depuis que je les cultive avec soin, je ne soufre jamais; il y a douze ans, cette maladie les envahissait, elle a disparu.

### Sulfatage.

Je n'ai jamais sulfaté, mais je n'hésite pas à reconnaître que les vignes traitées, surtout les rouges, ont donné du raisin plus également mûr.

### Fumure.

Je ne fais pas usage des fumiers, parce qu'ils sont trop chers, insuffisamment riches en principes fertilisants et enfin parce que leur enfouissement, fait à grands frais, occasionne toujours, quelque précaution que l'on prenne, la mutilation d'une partie des racines; j'emploie l'engrais le plus riche et le moins cher, le tourteau moulu, de Bondy, auquel j'ajoute du sulfate de fer et du sulfate double de potasse et de magnésie, dit kainite; ces derniers éléments inorganiques sont indispensables à la vigne et je me trouve très bien de leur application.

Les pailles des fumiers présentent, je le sais, l'avantage de rendre la terre légère, d'aérer les racines, mais j'obtiens le même résultat par mes labours et mes binages fréquents, tout en nourrissant plus vigoureusement le sol à peu de frais, comme je vais le démontrer.

Pour fumer un hectare ou dix-huit boisselées, il faut, à 15 mètres cubes par boisselée, 270 mètres cubes; le prix d'achat du fumier, son transport, le creusement des fosses, la mise en terre, le recouvrement, amènent le mètre cube à valoir 8 fr., soit 120 fr. pour fumer une boisselée, et 2,160 fr. pour un hectare. Cette fumure n'agit qu'après deux ans; l'on perd donc l'intérêt du capital, environ 200 fr., de sorte que la fumure d'un hectare revient à 2,360 fr. et dans six ans l'on devra recommencer.

Avec le tourteau de Bondy, dont l'effet est immédiat, et dure trois ans, il faut :

3,000 kil. de tourteau, à 5 fr. 80 les 400 kil. rendus.	474 fr.
300 kil. sulfate de fer, à 8 fr. les 400 kil. rendus.	24
300 kil. kainite, à 7 fr. 75 les 400 kil. rendus.	23
Pour 3 ans.	221
Pour 6 ans.	442
Pour 6 ans, avec le fumier.	2.360
Economie.	4.918 fr.

Le sulfate de fer et le sulfate double de potasse et de magnésie portent à la pousse; la potasse donne du sucre au fruit et de la force aux sarments.

### Matériel de culture.

Je ne me sers que d'un seul instrument qui se transforme comme on l'a vu selon qu'il s'agit d'exécuter tel ou tel travail; il est fabriqué par la maison A. Bajac, à Liancourt-sous-Clermont (Oise) et coûte, tout en acier, 185 fr. avec la herse, l'échardonnage et le brio à 240 fr.; en outre, il sert au labour des champs dans les terres légères, comme brabant double avec avant-train. Je n'ai pas de charrette pour aller au travail parce que l'outil avec l'avant-train placé derrière comme chariot, et sa roulette, forme un tricycle que le cheval conduit au champ de labour.

Elle sert également de buttoir pour ouvrir les fossés des nouvelles plantations.

### Dépenses de culture.

Je dépense 11 fr. par boisselée pour tous mes frais de culture, soit 198 fr. par hectare. Il me serait facile d'en donner le détail. L'em-

ploi des engrais pulvérulents, mon très modeste matériel diminuant notablement les frais généraux, mes récoltes sont rémunératives comme je vais l'exposer.

### Rendement.

Je n'ai jamais récolté, depuis dix ans, moins d'une barrique en deux boisselées de 3 ares 50 l'une, soit 9 barriques à l'hectare; presque toujours plus et cette année le rendement atteint le chiffre de 2 barriques en 3 boisselées, soit 12 barriques à l'hectare.

Je termine en disant, qu'au cours de mes essais, j'ai souvent pris les conseils de M. le Délégué départemental et que je me suis toujours très bien trouvé de les avoir suivis. Je saisis cette occasion pour l'en remercier.

Vous m'avez demandé, Monsieur, comment je cultivais, je viens de vous dire tout ce que je faisais, mais je n'ai point la prétention de croire que l'on ne puisse faire mieux, car il en est de cette étude comme de toutes les autres, plus on y avance plus on reconnaît que l'on sait encore fort peu de chose.

Recevez, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

FERMÉ DES CHESNEAUX.

## REVUE FINANCIÈRE HEBDOMADAIRE

A la date du 24 novembre, le 3 0/0 à 87.60, le 4 1/2 0/0 à 105.15, ont perdu chacun 20 centimes sur les plus hauts cours; au fond, c'est de la fermeté, mais c'est aussi un ralentissement des transactions.

Le Crédit Foncier se montre inébranlable à 4,310 et ses obligations foncières et communales sont toujours très recherchées.

La Banque de Paris et des Pas-Bas vient de publier la traduction du contrat pour le rachat du papier-monnaie par la Banque Nationale du Brésil. Cet acte, grâce aux garanties sérieuses et efficaces que le Brésil a données et réitérées, prouve le grand avenir réservé aux actions de cette institution qui hier encore faisaient sur notre marché 100 fr. de prime.

La Banque d'Escompte enregistre des demandes à 531.25. Elle tient un grand succès avec l'émission des actions des établissements Decauville. La souscription ouverte sera close ce soir mardi. Les actions sont déjà demandées avec une prime de 20 fr. parfaitement justifiée par la prospérité actuelle des Usines Decauville et par les 11 millions de commandes que la nouvelle Société reçoit comme don de joyeux avènement.

Demain 27, le Crédit Lyonnais émettra en France et en Espagne 53,000 obligations de 500 fr. 4 0/0 du Gaz de Madrid au prix de 475 fr., jouissance du 1<sup>er</sup> janvier 1890. Sur ces 53,000 obligations, 49,387 sont destinées à la conversion et au remboursement des obligations 5 0/0 et 3,613 à la création de ressources nouvelles que nécessite l'extension de la consommation du Gaz à Madrid.

La Société Générale est ferme à 458.75. Le bilan au 31 octobre fait ressortir une situation très favorable.

Le Comptoir National d'Escompte se négocie à 610. On dit que les 80,000 actions nouvelles sont absorbées en si grande partie par les actionnaires anciens qu'il ne sera possible d'accorder que 3 actions pour 4,000 demandées par les non privilégiés.

L'Alpine donne lieu à un mouvement d'affaires assez considérable à 211.50 et 212.50. A noter également des achats sur les actions de la Galicia qui montent à 23. Le Cactus s'est négocié à 33 et 34 fr.

Les produits des Mines de Cactus et de Massachussets qui figuraient à l'Exposition, à côté des Minerais des États-Unis, ont obtenu une médaille.

Le bénéfice minimum de chaque tonne peut être évalué, d'après les résultats obtenus, à 75 fr. En se basant sur une production annuelle de 20,000 tonnes, — qui correspond à l'extraction de 60 tonnes par jour, chiffre qui devra être progressivement dépassé, — le bénéfice d'une année ressortirait à 1,500,000 fr.

Les actionnaires du Crédit Provincial sont convoqués en assemblée générale pour le 14 décembre prochain. Sa reconstitution sera bien vite un fait accompli.

Les obligations des Immeubles de France s'échangent couramment à 378.

### Tous les deux!

Grenoble (Isère), le 22 février 1889. — Depuis quatre ans je souffrais d'un rhumatisme chronique, de maux d'estomac et d'oppression; ma femme souffrait aussi de névralgies et de maux de reins; depuis que nous avons employé vos bonnes Pilules Suisses à 1 fr. 50 la boîte, nous sommes complètement guéris. J'autorise M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris, à publier ma lettre.

(Sig. lég.) Pierre RICHARD, à la Capuche, n° 58.

## Bibliographie.

Un livre intéressant, spirituel et gai, c'est *Mon Oncle et mon Curé*, de Jean de la Brète (édité par Plon).

On jurerait que Reine, son héroïne, est sœur de la *Dosia*, d'Henri Gréville, tant elle en a la grâce, la verve, la curiosité, le caractère honnête et primesautier, voire même les escapades. Nous lui en prédisons aussi le succès.

Nous ne doutons pas, en effet, que le public aura pour elle les yeux de *l'Oncle* débonnaire et du bonhomme de *Curé* qui, tout en la suivant avec terreur dans ses excursions aventureuses au bord de tant de précipices, ne cessent de l'aimer, parce qu'ils ont foi dans la droiture de son cœur, d'une part, et de l'autre, dans le dieu de la jeunesse!

Si nous ne craignons d'être indiscrets, nous ajouterions que Jean de la Brète est le pseudonyme d'une de nos jeunes et charmantes compatriotes.

## GRAND - THÉÂTRE D'ANGERS

Mardi 26 novembre

*Lili*, comédie-opérette en 3 actes.  
*Les Forfaits de Pipermans*, vaudeville en 1 acte.

Jeudi 28 novembre

*Roméo et Juliette*, opéra en 5 actes, 6 tableaux et un prologue.

## ÉPICERIE CENTRALE

28 ET 30, RUE SAINT-JEAN, SAUMUR  
P. ANDRIEUX

Baisse de prix sur les conserves

Petits pois supérieurs, la boîte pour six personnes, 90 cent.

Hors ville, par 5 kilos, 80 cent.

Petits pois supérieurs, la boîte pour trois personnes, 50 cent.

Hors ville, par 5 kilos, 45 cent.

Haricots verts supérieurs, la boîte pour six personnes, 95 cent.

Hors ville, par 5 kilos, 85 cent.

Haricots verts supérieurs, la boîte pour trois personnes, 50 cent.

Hors ville, par 5 kilos, 45 cent.

BAISSE DE PRIX SUR LE SUCRE.

## GRANDE ENTREPRISE

## DE VIDANGES INODORES

M. DUBOIS-RONCE, ENTREPRENEUR et ADJUDICATAIRE des vidanges inodores de la ville de Saumur, a l'honneur d'informer MM. les Propriétaires, qu'il fera une diminution sur l'adjudication acceptée par lui au-dessus de 4 mètres. — Prix : 5 francs.

S'adresser de suite au bureau de Police et exiger les registres de l'adjudicataire.

Il prévient également le public qu'il tiendra tous les ENGRAIS nécessaires pour cultures et vignobles, analysés et garantis, et aux prix les plus modérés. — Matières desséchées : 6 fr. le mètre cube.

S'adresser, pour les commandes de toutes sortes, à son domicile, au PONT-FOUCHARD.

M. DUBOIS-RONCE, Diplômé et Breveté, a obtenu 28 médailles or et argent dans divers concours, et vient de recevoir une Médaille d'Or, pour ses engrais, à l'Exposition de Paris 1889.

M. Dubois-Ronce se rend dans les châteaux et maisons bourgeoises des environs.

## INJECTION BROU

40 ans de succès. La seule guérissant sans lui rien adjoindre, les Écoulements anciens ou récents. EXPÉDITION FRANCO CONTRE MANDAT-POSTE. Prix : 5 fr. le flacon. — Chez J. FERRÉ, Pharmacien n° 102, RUE RICHELIEU, PARIS.

## LE VIN AROUD au QUINA, au FER & à la VIANDE

est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Altération du SANG. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblie par le travail, les veilles, les excès ou la maladie. Chez FERRÉ, pharmacien, 102, r. Richelieu, PARIS, & P<sup>h</sup><sup>m</sup>

Les Gastrites, Gastralgies, Dyspepsies, Douleurs et Crampes d'Estomac, SORT RADICALEMENT GUÉRIES PAR LE  
**Sirop Laroze**  
D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES  
PARIS, Maison J.-P. LAROZE, 2, rue des Lions-Saint-Paul et dans toutes les bonnes Pharmacies.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.



**RETRAIT DE CAUTIONNEMENT**

M<sup>me</sup> ELISABETH-JEANNE-LOUISE TONNELIER, propriétaire, veuve de M. MARIE-JULES-VICTOR DISCRY, ladite dame demeurant à Angers, rue des Quinconces prolongée, agissant en qualité de tutrice naturelle et légale de M. Marie-Jules-André-Charles Discry, son fils mineur, ce dernier seul héritier de M. Discry, son père, notaire à Vihiers, où il est décédé le 26 janvier 1889, Entend faire le retrait de cautionnement déposé par M. Marie-Jules-Victor Discry, sus-nommé, en sa qualité de notaire à la résidence de Vihiers (Maine-et-Loire).

Direction de l'Enregistrement et des Domaines.

**VENTE**  
DE  
**CHEVAUX RÉFORMÉS**

Provenant de l'École de cavalerie.

Le SAMEDI 7 décembre 1889, à une heure de l'après-midi, sur la place du Chardonnet, à Saumur, il sera procédé, en présence de M. le Sous-Intendant militaire, à la vente aux enchères publiques de 20 chevaux réformés, provenant de l'École de cavalerie.

Le Receveur des Domaines,  
(947) L. PALUSTRE.

**MINISTÈRE DE LA GUERRE**

**ADJUDICATION**

De diverses fournitures pour l'Atelier d'Arçonnerie de Saumur.

Le JEUDI 5 DÉCEMBRE 1889, à 2 heures, à la Mairie de Saumur, il sera procédé à l'adjudication, par groupe, sur soumissions timbrées et cachetées, des fournitures ci-après, à faire pendant l'année 1890 :

- 1<sup>er</sup> groupe. — Métaux divers.
- 2<sup>e</sup> groupe. — Fer de Berry, tôle d'acier, tôle de fer.
- 3<sup>e</sup> groupe. — Charbons.
- 4<sup>e</sup> groupe. — Ingrédients divers.
- 5<sup>e</sup> groupe. — Bois divers.
- 6<sup>e</sup> groupe. — Cuirs divers.
- 7<sup>e</sup> groupe. — Tissus divers et accessoires de sellerie.
- 8<sup>e</sup> groupe. — Objets de quincaillerie et outils.

Le cahier des charges est déposé dans les bureaux de M. le Sous-Intendant militaire chargé de la surveillance administrative des magasins centraux, rue Saint-Dominique, à Paris; dans les bureaux de M. l'Intendant militaire, rue du Cygne, à Tours; dans les bureaux de M. le Sous-Intendant militaire à Saumur, et au bureau de l'officier d'administration comptable de l'Arçonnerie, où le public sera admis à en prendre connaissance, ainsi que des pièces exigées pour concourir à l'adjudication.

Le Sous-Intendant militaire,  
DÉFIAT.

**A LOUER**  
**JOLIS APPARTEMENTS**  
Et Chambres meublés  
Situés 4, rue Dupetit-Thouars.

**A Vendre ou à Louer**  
**MAISON**

Nouvellement restaurée,  
55, rue de Bordeaux.  
S'adresser à M. LANGLOIS, rue du Portail-Louis. (948)

**MAISON A LOUER**

Place du Port-Saint-Nicolas  
S'adresser à M. CORNILLEAU aîné, place du Port-Saint-Nicolas.

**Vêtements sur mesure**

A QUALITÉ ÉGALE, FAÇON AUSSI SOignée  
15 à 20 0/0 moins cher que partout ailleurs.

**L. RÉMY, tailleur**  
29, rue du Pressoir-S<sup>t</sup>-Antoine,  
à Saumur.

Jacquettes, Redingotes et Mant. aux  
Pour Dames, sur mesure  
TRAVAIL A FAÇON ET RÉPARATIONS  
Prix très modérés.

Les personnes qui ne peuvent ou ne veulent pas se déranger, n'ont qu'à faire prévenir M. RÉMY par une carte postale ou autrement : il se rend auprès d'elles.

**CIDRES**

De Bretagne et de Normandie

M<sup>me</sup> ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'on lui envoie des pommes à cidre des meilleures contrées de Bretagne et de Normandie. Désormais, elle fera fabriquer elle-même le cidre qu'elle livre à la consommation. On trouvera aussi des cidres de 1<sup>er</sup> choix pour mettre en bouteilles. S'adresser rue de Rouen, n<sup>o</sup> 21 bis. (913)

LA  
**Régisse Sanguinée**  
GUÉRIT  
les Rhumes, Gastrites, Crampes,  
Faiblesses d'Estomac,  
et facilite la Digestion.  
0 fr. 75 DANS TOUTES PHARMACIES.

**GUÉRISON CERTAINE**  
et RADICALE  
DE TOUTES LES  
Affections de la Peau  
DARTRES, ECZÉMAS,  
Psoriasis, Acné, etc.;  
des PLAIES et  
ULCÈRES VARIQUEUX  
considérés comme incurables  
par les Princes de la Science  
Le traitement ne demande  
nullement du travail; il est à  
la portée des petites bourses,  
et, dès le deuxième jour, il pro-  
duit une amélioration sensible.  
S'adresser à M. LENOIRMAND,  
Médecin Spécialiste  
et, rue St-Jean, à MELUN S.-et-M.  
CONSULTATIONS GRATUITES  
par Correspondance

**A SAINTE-GENEVIÈVE**

**Tapisseries Artistiques**

M<sup>me</sup> CAMILLE NOEL

10, rue du Marché-Noir, Saumur,

se charge de tous les DESSINS et TRAVAUX de TAPISSERIE et de BRODERIE qu'on voudra bien lui confier.

Ancienne Maison GOUPIL et C<sup>o</sup>

BOUSSOD, VALADON et C<sup>o</sup>, imprimeurs-éditeurs, rue Chaptal, 9, à Paris

ÉDITION POPULAIRE

**L'ARMÉE FRANÇAISE**

TYPES et UNIFORMES par ÉDOUARD DÉTAILLE  
TEXTE par JULES RICHARD.

L'édition de luxe de l'Armée Française s'adressait à un personnel restreint d'amateurs et de dilettanti. Les fac-similés obtenus par la photogravure et tirés tous à la main donnaient à ce livre unique un attrait infini, mais en rendaient le prix inabordable à un grand nombre. Aujourd'hui, les éditeurs sont parvenus, grâce aux procédés dont ils disposent, à établir une édition nouvelle de l'Armée Française qui, tout en conservant exactement la même composition que l'édition de luxe, tout en reproduisant les mêmes dessins et les mêmes aquarelles, sera à la portée de toutes les bourses. Il est inutile de faire l'éloge de ce livre à l'exécution duquel notre grand peintre militaire a consacré plus de quatre années de sa vie et dont le texte a été rédigé par un écrivain, M. Jules Richard, dont la compétence n'est plus à louer. Dans cet ouvrage, véritable monument patriotique élevé à la gloire de nos soldats depuis 1789 jusqu'en 1889, Edouard Detaille a su passer en revue toute l'histoire militaire de ce siècle et rendre à tous, en même temps que leurs physionomies particulières, leurs cadres familiers, ceux où se sont déroulées depuis cent ans les scènes les plus grandioses de la vie nationale.

**Mode de publication de l'édition populaire**

Cette édition est publiée en SEIZE fascicules, qui paraissent le 1<sup>er</sup> et le 15 de chaque mois à partir du 15 septembre 1889.

Chaque fascicule, contenu dans une couverture IMPRIMÉE EN COULEURS, comprendra : 1<sup>o</sup> Seize pages de texte contenant environ vingt reproductions de dessins en NOIR; 2<sup>o</sup> Quatre phototypo-gravures en COULEURS hors pages.

PRIX DE LA LIVRAISON : 10 francs.

Les souscripteurs à l'ouvrage complet recevront gratuitement la 16<sup>e</sup> livraison.

Adresser dès à présent les souscriptions, qui seront servies dans l'ordre des demandes, à MM. Boussod, Valadon et C<sup>o</sup>, 9, rue Chaptal, à Paris.

**MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE**

Maison G. FISCHER, fondée en 1846,  
PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

**PILLET-BERSOULLE, S<sup>r</sup>**

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL,  
fournisseur de l'École de cavalerie.

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion, de différents facteurs, à des prix défiant toute concurrence.  
Harmoniums, Violons, Violoncelles, Boîtes à musique pour soirées, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

500 Partitions et choix considérable de Musique classique et autre, pour les abonnés à la Lecture musicale.

Accords, Réparations, Echanges et Location de Pianos

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés. Un Atelier est spécialement affecté pour la remise à neuf des Pianos droits et à queue.

**ÉPICERIE PARISIENNE**  
**IMBERT ET FILS**

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38  
SAUMUR

CHOCOLATS DE MARQUES | CHOCOLATS IMBERT

Menier, le 1/2 kil.,	1,65	Santé fin, le 1/2 kil.,	1,30
Planteur, —	1,65	— surfin, —	1,60
C <sup>o</sup> Coloniale, —	2,20	Supérieur vanillé, —	1,90
Félix Potin, le 1/2 k.,	1,30, 1,50,	Double vanille, —	2,10
Express, les 6 déjeuners, 90 et	1,20	Escompte de 5 0/0 par 5 kilog.	

N. B. Tous nos chocolats sont garantis pur cacao et sucre.

**LEON FRESCO**

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

**Prix Modérés**

**LA REVUE DES JOURNAUX ET DES LIVRES**

Publie en ce moment l'ABBÉ COQUELUCHE, par Léo TRÉZENIK.

Nos lecteurs nous consultent souvent sur le choix d'une Revue hebdomadaire. Nous ne pouvons faire mieux que de leur indiquer la Revue des Journaux et des Livres, qui est dans sa 5<sup>e</sup> année : c'est la publication la plus curieuse et la plus intéressante de notre époque. Ce journal reproduit en effet, chaque dimanche, ce qui a paru de plus remarquable dans les journaux et livres de la semaine : Articles à sensation, Nouvelles, Contes, Chroniques, Actualités, Curiosités scientifiques, Connaissances utiles, Joyeux devis, Nouvelles à la main, Petites notes, etc. Nombreuses gravures d'actualité : VUES DE L'EXPOSITION, portraits, événements du jour, etc. La Revue des Journaux publie actuellement, comme feuilleton, l'ABBÉ COQUELUCHE, par Léo TRÉZENIK.

La Revue des Journaux et des Livres donne en primes gratuites, aux abonnés d'un an, un volume de 3 fr. 50; pour six mois, un volume de 2 fr., et enfin, pour trois mois, un volume de 1 fr., à choisir chez les libraires de Paris.

La collection des quatre premières années de la Revue des Journaux contient plus de mille Nouvelles littéraires et Contes variés signés des plus grands écrivains; elle donne un nombre considérable de renseignements utiles dans les Lettres, les Sciences et les Arts; c'est, en un mot, un résumé de la production intellectuelle des quatre dernières années. Elle contient, en outre, des romans complets d'Alphonse DAUDET, d'Henri ROCHFORD, de MARTIAL-MOULIN, d'Octave FEUILLET, de Ludovic HALÉVY, etc., etc. Chaque volume, solidement relié en toile rouge, avec titres dorés, coûte 14 francs.

Abonnement : départements, trois mois, 4 fr.; six mois, 7 fr.; un an, 12 fr.; étranger : trois mois, 4 fr. 50; six mois, 8 fr.; un an, 14 fr. On s'abonne, sans frais, dans les bureaux de poste français et étrangers.

La Revue des Journaux est en vente chez tous les libraires, les marchands de journaux et dans les gares (25 centimes).

Adresser les lettres et mandats à M. G. NOBLET, administrateur, 13, rue Cujas, Paris.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 25 NOVEMBRE**

FONDS		VALEURS FRANÇAISES		OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER		VALEURS DIVERSES (OBLIGATIONS)	
3 0/0	87 50	Banque de France	4200 —	Nord	1760 —	Compagnie parisienne du Gaz	527 50
3 0/0 amortissable	90 80	Banque d'Escompte	532 50	Orléans	1357 50	C <sup>o</sup> Transatlantique 3 0/0 r. à 500	353 50
4 1/2 1883	105 20	Comptoir national d'Escompte	625 —	Ouest	945 —	Panama 6 0/0 1 <sup>re</sup> série remb. à 1,000	63 —
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)		Crédit Foncier	1307 50	Compagnie parisienne du Gaz	1435 —	— 6 0/0 2 <sup>e</sup> série	62 50
Oblig. 1855-60 3 0/0	535 —	Crédit Industriel et Commercial	575 —	Transatlantique	613 75	— obligations à lots	147 —
— 1865 4 0/0	528 50	Crédit Lyonnais	683 75	Canal de Panama	58 50	Suez 5 0/0 remboursable à 500	594 —
— 1869 3 0/0	414 —	Crédit Mobilier	492 50	— Suez	2328 —	FONDS ÉTRANGERS	
— 1871 3 0/0	402 50	Dépôts et Comptes courants	600 —	VALEURS ÉTRANGÈRES		Emprunt russe 1862 5 0/0	103 40
— 1875 4 0/0	522 —	Société Générale	457 50	Autrichien 4 0/0 or	92 45	— 1889 4 0/0	95 —
— 1876 4 0/0	520 —	Est	801 25	Dette d'Égypte 6 0/0	472 —	Consolidés 4 0/0 1 <sup>re</sup> série	92 75
— 1886 3 0/0	389 75	Paris-Lyon-Méditerranée	1335 —	Extérieur 4 0/0	75 75	— 2 <sup>e</sup>	—
Bons de liquidation	525 —	Midi	1207 50	Hongrie 4 0/0 or	86 —	VALEURS ÉTRANGÈRES (OBLIG.)	
				Italie 5 0/0	94 15	Crédit foncier égypt. 5 0/0 r. à 500	480 —
				Portugal 4 1/2 1888	499 50		